

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE : L'UIE SE MOBILISE POUR SES ADHÉRENTS

Augmentation forte des prix de l'acier, des matières premières plastiques, anticipation d'un triplement des coûts de l'énergie/transports déjà démesurés, des produits chimiques avec des augmentations à deux chiffres ; les entreprises du secteur des Travaux publics subissent à nouveau des difficultés. Face à cette nouvelle crise pour le secteur de l'eau, l'UIE - Union des Industries et Entreprises de l'Eau se mobilise aux côtés de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

Interrogées sur leurs activités nos entreprises sont unanimes : le marché est très tendu : les prix varient fortement (certains devis sont valables une heure). **Des ruptures prochaines sont annoncées** ; les tensions se renforcent sur les produits suivants : fonte neuve, acier, matières plastiques, l'acide chlorhydrique, l'acide phosphorique, l'acide citrique, les dérivés phosphatés et les amines. Par ailleurs, **l'envolée des prix du carburant** (le litre de gazole et celui de l'essence ayant dépassé les deux euros) alourdit ces difficultés pour nos entreprises.

Du côté des spécialités, les prix flambent aussi : les antigels et les monopropylèneglycols restent en tension tant sur les prix que les disponibilités. À court terme les tarifs des marchandises du traitement de l'eau risquent une très forte hausse également, et la liste est non exhaustive.

L'UIE se mobilise aux côtés de ses partenaires et parties prenantes - nous faisons le relais des dispositions suivantes demandées par la FNTP :

- Report du remboursement des prêts garantis par l'Etat.
- Gel de la TICPE sur les produits énergétiques.
- Validation d'un décret d'urgence bloquant les prix de l'énergie et des carburants comme cela avait été le cas au début de la guerre du Golfe.
- Intégration d'une mesure d'ordre public (pour les marchés publics et privés) visant à l'obligation de procéder à une renégociation des contrats et marchés en cours lorsque leurs exécutions sont rendues excessivement onéreuses (en se fondant pour les marchés publics sur les dispositions de l'article 54 du CCAG Travaux 2021 et pour les marchés privés sur l'article 1195 du Code civil).
- Ouverture des dispositifs « circonstances imprévues » du code de la commande publique qui prévoient la modification possible des marchés et notamment de leurs montants, dans le cas de telles circonstances.
- Mise en œuvre de ce même dispositif « circonstances exceptionnelles » de la loi ASAP qui permet l'aménagement des marchés, en termes de prolongation des délais et d'absence de pénalités de retard, dans le prolongement des ordonnances de mars 2020.

Pour rappel, l'UIE s'était précédemment mobilisée dans le cadre du Covid 19 afin que le secteur de l'eau soit naturellement intégré au plan de résilience en préparation par le gouvernement.

L'UIE est une fédération professionnelle qui réunit huit syndicats de métiers du petit cycle de l'eau, du forage au traitement collectif et individuel des eaux usées, en passant par la production d'eau potable, la gestion des eaux de pluie et eaux pluviales, la fourniture d'équipements de transport et de stockage ou l'exécution de travaux de génie civil du domaine de l'eau et de l'environnement. À travers eux, elle représente 200 entreprises adhérentes, 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 1 à l'export et 15 000 collaborateurs au service, en France et dans le monde, des gouvernements, des collectivités locales, des industries, de l'agriculture et de l'habitat individuel.

Retrouvez l'UIE sur eau-entreprises.org



Union Nationale des Industries et Entreprises de l'Eau

9, rue de Berri - 75008 Paris
Tél : +33 (0)1 45 63 70 40
E-mail : uie@french-water.com
Web : www.french-water.com

Une association professionnelle adhérente à la Fédération Nationale des Travaux Publics
